**REGLEMENT DE LA BOURSE AUX POISSONS**

**Le Dimanche 27 septembre 2026**



Organisé par le Club d’Aquariophilie OLÉRONS

Nouvel Espace Culturel

1 Avenue du Long Prey - 57155 MARLY

1. Le club ne met pas de bac à la disposition des éleveurs **(*prévoir vos propres bacs en bon état de présentation)****.*
2. Chaque vendeur devra se munir de ses propres épuisettes, prises électriques, chauffages et autres matériels ***(aucun prêt ne sera fait)***.
3. Le club met à disposition des **tables de 1m80** selon les besoins des exposants.
4. Le vendeur s’engage à nettoyer son emplacement qui lui a été réservé **une caution de 20€ en espèce sera demandée et restituée après que le stand soit propre** elle ne sera pas restituée tant que celui-ci ne sera pas propre. Un membre du club vérifiera et validera la propreté de l’emplacement.
5. **La responsabilité du vendeur sera engagée** pour tout accident survenu sur son emplacement, le club décline toute responsabilité en cas de vol, fuite d’eau, casse, blessures, etc. Avant l’ouverture de la bourse, un contrôle sanitaire des bacs (poissons, plantes, etc.) sera effectué par **notre vétérinaire référent** du club qui sera seul compétant pour juger de la situation. Le club décline sa responsabilité sur la santé des animaux, mais pourra interdire la vente de ceux-ci. Aucun poisson ne pourra être vendu s’il n’est pas dans les bacs d’exposition, aucun poisson en réserve ne pourra être introduit après le passage du contrôle vétérinaire. Les vendeurs devront enlever les poissons morts ou moribonds de leurs bacs pendant la bourse Toute vente **sans passage en caisse centrale est interdite** les fraudeurs seront expulsés sans aucun paiement de leur vente. Aucune vente ne pourra être faite avant l’ouverture de la bourse.
6. Le vendeur devra s’assurer que son **installation électrique ne présente aucun danger**. Les dispositions nécessaires devront être prise afin d’éviter tout contact entre l’installation électrique et les risques de projection d’eau. *Le club conseille à l’éleveur de placer ses branchements électriques en hauteur sous les tables.*Avant l’ouverture de la bourse, un contrôle des installations sera effectué par un membre du club qui sera seul compétant pour juger de la situation.
7. Aucun poisson non répertorié dans le bulletin d’inscription ne pourra être vendu sans l’accord du club organisateur.
8. L’inscription ne sera définitive qu’après réception et validation des documents :

* Formulaire d’inscription *(complété en ligne)*
* Liste des espèces de poissons, plantes, coraux, et/ou matériel. *Une mise à jour sera acceptée jusqu’à 15 jours avant la date de l’évènement.*
* Règlement de la bourse aux poissons

1. La vente d’écrevisses de toutes sortes sans notre accord préalable n’est pas autorisée à notre bourse.
2. Le club organisateur se réserve la vente des plantes.
3. Le club organisateur s’octroie le droit de donner des exclusivités pour certaines ventes à d’autres personnes que celles du club sous certaines conditions *(vous renseigner)*.
4. **Les prix devront être arrondis à l’euro ou à 0€50**, *par exemple 1€22 ne sera pas accepté*. Le club arrondira au centime inferieur automatiquement.
5. Les vendeurs sont autorisés à stationner leur véhicule à l’arrière de la salle d’exposition uniquement pour le déchargement / chargement de leur matériel. Les véhicules et remorques devront être stationnés à l’extérieur du parking pour des raisons de sécurité.
6. A la fin de la bourse chaque vendeur percevra le montant de ses ventes, déduction faite des 10 % destinés au club organisateur.

**ATTENTION :**

Le remboursement des ventes au vendeur se fera par chèque du club *(le chèque sera daté 3 jours après la bourse afin d’éviter des frais bancaires au club organisateur)*.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après la bourse *(vérifiez bien vos sommes)*

1. **Modalité d’accueil :**

* Accueil des vendeurs à partir de 7H00
* Ouverture au public à 9H30
* Clôture de la bourse à 17H30
* Pause médiane de 12H30 à 14H00. *Durant la pause médiane, aucune vente ne sera possible, l’espace de vente sera fermé. Les exposants seront invités à quitter la salle pour des raisons de sécurité.*

**Le règlement est à signer obligatoirement par le vendeur.** *La signature ou la présence des vendeurs le jour de la bourse implique l'accord du règlement et par ce fait aucune contestation ne sera possible.*

**Pour le club organisateur :**  **Pour l’exposant :**

*Jean Louis BIANCHIN* Nom Prénom :

*Président*  Organisation / Club :

Club d’aquariophilie OLERONS Le :

Signature :



Lu et approuvé